

Garantie mobile

Votre appareil mobile Samsung ne fonctionne plus ou mal et vous souhaitez qu'il soit réparé au plus vite ? Ou bien vous avez tout simplement une question ? Nous sommes toujours là pour vous aider.

Peu importe où vous avez acheté votre nouvel appareil Samsung en Europe* et si vous l'avez acheté sans abonnement dans un magasin ou avec un abonnement auprès d'un opérateur mobile : vous pouvez toujours faire appel à nos services pour effectuer une réparation, que ce soit sous ou hors garantie. Donc, même si votre appareil a subi un dommage résultant de votre propre fait (par exemple un écran cassé), vous pouvez le faire réparer moyennant le paiement de la réparation.

[Voir un aperçu de nos services](#)

* La garantie est valable si le produit a été acheté dans l'un des pays de l'UE suivants :

Angleterre, Irlande, Espagne, Portugal, Allemagne, Allemagne, Liechtenstein, France, Italie, Malte, Pologne, Grèce, Chypre, Bulgarie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Luxembourg, Suède, Norvège, Finlande, Danemark, Roumanie, Autriche, Suisse, Hongrie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Estonie, Islande, Croatie, Islande, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Estonie.

En outre, l'appareil ne doit pas avoir été importé d'un autre pays.

Couverture de la garantie

Votre produit Samsung et ses accessoires sont couverts par la garantie fabricant de Samsung pendant une durée de deux ans à compter de la date d'achat, si l'appareil a été acheté en Europe*.

Notre garantie ne couvre pas les dommages causés par des accidents ou des modifications non autorisées. Reportez-vous aux limitations de garantie pour des informations complètes.

Réparation hors garantie

Les réparations sont considérées comme hors garantie lorsque :

- votre appareil Samsung a plus de deux ans ;
- votre appareil Samsung présente un problème non couvert par la garantie ou la loi sur la protection des consommateurs, par exemple des dommages délibérés ou accidentels ou des dommages causés par des modifications non autorisées.

Nous pouvons peut-être réparer ou échanger votre produit hors garantie moyennant des frais. Cliquez [ici](#) pour connaître les limitations de garantie.

Comment puis-je être certain(e) que mon appareil sera correctement réparé ?

Si la réparation est assurée par nous ou par un centre de services agréé Samsung, la garantie de votre appareil restera valable et la réparation sera effectuée uniquement avec des pièces d'origine et par des techniciens formés à cet effet. Ainsi, vous êtes certain(e), par exemple, que votre appareil sera toujours étanche après la réparation.

Vous trouverez les adresses des centres de services agréés Samsung sur cette page.

[Voir un aperçu de nos services](#)

Combien cela coûtera-t-il ?

Si le problème est couvert par la garantie, aucuns frais ne vous seront facturés. Si le problème n'est pas couvert par la garantie (par exemple un écran fêlé suite à une chute), des frais vous seront facturés pour la réparation. Le tarif dépendra du type d'appareil et du type de réparation.

Nous réparerons votre appareil en respectant les normes de qualité les plus élevées, avec des pièces d'origine Samsung. Vous conserverez la garantie fabricant et bénéficierez d'une garantie de 3 mois sur la réparation effectuée.

[Voir les prix ici](#)

Accessoires

Les accessoires Samsung, y compris l'adaptateur secteur, sont couverts par notre garantie.

Limitations de garantie

La garantie ne couvre pas :

- les logiciels, les données, les contenus ;
- les contrôles périodiques, l'entretien, l'usure normale, les défaillances résultant d'une manipulation brutale ou d'une utilisation non autorisée ;
- les défaillances mécaniques (écrans cassés, dommages résultant d'une chute, circuit imprimé plié, etc.) ;
- les dommages résultant d'une chute, d'un choc ou d'une autre cause externe, y compris les dommages dus au sable ou à l'humidité ;
- les dommages électriques (surtension due à l'utilisation d'accessoires (batterie, chargeur, etc.) non d'origine) ;
- les produits qui ont été ouverts, modifiés ou réparés par des centres de services non agréés ;
- les produits dont le numéro de modèle, de série ou IMEI a été modifié, effacé, supprimé ou rendu illisible ;
- les prestations effectuées par des tiers, par des centres de services non agréés ou par le client lui-même (tels que l'installation, la configuration ou le téléchargement de logiciels). Les modes d'emploi ainsi que les éventuels logiciels fournis sur des supports d'information séparés sont également exclus de la présente garantie ;
- les produits qui ont été exposés à l'humidité, à la vapeur, à des conditions thermiques ou ambiantes extrêmes, à des variations brutales de ces conditions, à la corrosion, à l'oxydation, au contact d'aliments ou de liquides ou à l'action de produits chimiques ;
- les défaillances dues à l'utilisation d'un produit Samsung non d'origine ;
- les produits dont les batteries ont été chargées avec un chargeur autre que ceux approuvés par Samsung ;
- enfin, la garantie ne s'applique pas au-delà de la période de garantie.